



91111997
La Mairie

Ressources humaines
N° tél : 01.69.49.76.54
N/réf : NDA/DH

ARRETE N° 96.149
(série A)

OBJET : Horaires d'ouverture et de fermeture de certains services municipaux

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le code des collectivités territoriales, article L.2122-28,

VU l'arrêté n° 96.44 en date du 21 mai 1996 fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des services administratifs et des services techniques de la mairie d'Yerres à compter du 1^{er} juin 1996.

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 6 décembre 1996

ARRETE :

ARTICLE UN :

A compter du 1^{er} janvier 1997, il a été procédé à des modifications d'horaires ainsi qu'il suit :

SERVICES N'ACCUEILLANT PAS DE PUBLIC :

[Ressources Humaines - Services Techniques (Administration) - Finances - Administration Générale - Communication - Sports - Informatique - Culturel - Développement économique]

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8 H 30 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 15
MARDI	8 H 30 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 15
MERCREDI	8 H 30 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 15
JEUDI	8 H 30 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 15
VENDREDI	8 H 30 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 00
SAMEDI	fermeture	fermeture



MAIRIE ANNEXE :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermeture	Fermeture
MARDI	8 H - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 30
MERCREDI	8 H - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 30
JEUDI	8 H - 12 H 00	14 H - 18 H
VENDREDI	8 H - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 30
SAMEDI	8 H - 12 H 00	

CAISSE DES ECOLES

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	-	13 H 30 / 17 H 00 (*) 13 H 30 / 19 H 00 (*)
MARDI	8 H 30 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 30
MERCREDI	8 H 30 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 30
JEUDI	8 H 30 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 30
VENDREDI	8 H 30 - 12 H 00	13 H 30 - 17 H 30
SAMEDI	- 8 H 30 / 12 H 00 (*)	-

ARTICLE DEUX :

Les horaires des autres services mentionnés dans l'arrêté n° 96.44 du 21 mai 1996 restent inchangés.

ARTICLE TROIS :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal

Fait à Yerres, le 23 décembre 1996

Pour le Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué


Nicole LAMOTH

